

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 22 septembre 2009 à 20H00

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 septembre 2009, s'est réuni ce jour, mardi 22 septembre 2009 à 20 heures, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27
Présents : 22

Membres en fonction : 26
Absents : 4, dont procurations : 4

Membres présents :

M. Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Mme Christine REICHERT,	1 ^{ère} Adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON,	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER,	3 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART,	4 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	5 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1	M. Jean-Paul MAYER	Présent
2	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
3	Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER	Absente excusée avec procuration à M. Claude BERGER
4	M. Norbert ANZENBERGER	Présent
5	M. Marcel BETETA	Présent
6	Mme Solange PONCELET	Présente
7	M. Claude BERGER	Présent
8	M. Valentin SCHIERER	Présent
9	Mme Françoise WUSTHORN	Présente
10	Mme Georgia SCHUTZ	Présente
11	Mme Mireille WINTZ	Présente
12	Mme Dominique DUTT	Présente
13	M. Eric MOINE	Présent
14	M. Eric WILLMANN	Absent excusé avec procuration à M. Georges SCHULER
15	Mme Cécile BRONNER-APPOCHER	Présente
16	Mme Najet BOUKRIA	Absente excusée avec procuration à Mme Stéphanie MARRET
17	Mme Stéphanie MARRET	Présente
18	M. Thierry PAPERI	Absent excusé avec procuration à M. NARDUCCI
19	M. Sébastien NARDUCCI	Présent

ORDRE DU JOUR

- 1. P.V. de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2009.**
 - 2. Modification n°11 du Plan d'Occupation des Sols de Reichstett.**
 - 3. Remboursement de l'avance de Trésorerie de 500 000 F (76 224,62 €) consentie par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale, fin 1996, à l'ouverture de la Maison de Retraite.**
 - 4. Communication des rapports annuels sur la gestion des services de l'eau, de l'assainissement et d'enlèvement des ordures ménagères.**
 - 5. Transfert à la Communauté Urbaine de la propriété du domaine public fluvial du Rhin Tortu, de son aménagement et de son exploitation – extension des compétences de la Communauté Urbaine.**
 - 6. Nomination d'un représentant du Conseil Municipal au Comité Local d'Information et de Concertation « CUS-Nord ».**
 - 7. Nomination d'un représentant « Défense » en remplacement de M. Francis COUSET.**
 - 8. Désignation d'un remplaçant de M. Eric WILLMANN au Centre Communal d'Action Sociale, empêché de participer aux réunions du Conseil d'Administration pour des raisons professionnelles.**
 - 9. Mise en place d'un programme « fruits » pour la récré aux écoles maternelles.**
 - 10. Demandes de subventions :**
 - Pour l'association JES, en vue de l'organisation du «passage du Saint-Nicolas» dans les écoles.
 - Pour le collège « Les Sept-Arpents », pour la mission promotion santé en faveur des élèves (0,15 € par élève x 310 = 46,50 €).
 - 11. Travaux et acquisitions diverses.**
 - Acquisition de deux auto-laveuses : pour la Maison de Retraite et la Halle des Sports.
 - Remplacement de fenêtres à la sacristie de l'Eglise Saint-Michel.
 - 12. Modification de la durée d'amortissement comptable du matériel et de l'outillage.**
 - 13. Fort Rapp**
 - Mise en sécurité du Fort et demandes de subventions au Département, à la Région, à la CUS et à la DRAC.
 - Acceptation de prendre en charge la nourriture et le soin des chèvres du Fort.
 - Création d'une Commission.
 - 14. Divers / Informations diverses**
-

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2009.

Le Procès-verbal a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux par voie électronique. Il n'a fait l'objet d'aucune observation ou demande de modification et a été **approuvé à l'unanimité** du Conseil Municipal.

POINT 2 : Modification n°11 du Plan d'Occupation des Sols de Reichstett.

Le Maire explique : « Il s'agit essentiellement de permettre la modification de la zone UX4, au Nord de la Commune, autorisant l'extension de la société KPMG-SEGEC. Par la même occasion, la numérisation des plans sera effectuée.

Objectifs :

- modifier les limites entre les zones UX4 et INAX2 en entrée Nord de la Commune,
- numériser les plans de zonage au 1/2000 et au 1/5000,
- mettre à jour certaines emprises ou limites d'emprises,
- modifier, voire de supprimer certains emplacements réservés. »

Vu le projet d'extension des bureaux présenté par la société KPMG-SEGEC ;

Considérant qu'il convient de modifier le périmètre de la zone UX située au Nord de la Commune, pour permettre cette extension ;

Considérant qu'il convient de modifier, voire de supprimer certains emplacements réservés ;

Considérant qu'il est judicieux de numériser les documents du Plan d'Occupation des Sols de Reichstett ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter la modification n°11 du Plan d'Occupation des Sols de Reichstett - approuvé le 24 février 1989 et modifié pour la dixième reprise le 27 février 2004 - auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3 : Remboursement de l'avance de Trésorerie de 500 000 F (76 224,62 €) consentie par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale, fin 1996, à l'ouverture de la Maison de Retraite.

M. KELLER : « Le niveau de Trésorerie du CCAS permet désormais la restitution de l'avance accordée par la Commune à ce dernier, et nécessaire à l'époque pour permettre de constituer un fonds de roulement indispensable pour effectuer les dépenses de début de fonctionnement de la structure. Les résultats positifs cumulés au cours des dix dernières années ont permis d'augmenter le niveau de ce fonds de roulement, et l'avance peut donc être restituée à la Commune.

Cette restitution permettra en outre de financer des gros travaux programmés à la Maison de retraite et inscrits au Budget Primitif. »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 1996, accordant une somme de 500 000 F pour permettre à la Maison de Retraite d'assurer un fonds de roulement destiné aux premières dépenses de fonctionnement ;

Considérant que le fonds de roulement actuel du CCAS permet la restitution de la somme précitée à la Commune ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter le CCAS afin de récupérer la somme de 76 224,62 € (500 000 F) accordée en 1996 sous forme d'avance de trésorerie à rembourser à la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 4 : Communication des rapports annuels sur la gestion des services de l'eau, de l'assainissement et d'enlèvement des ordures ménagères.

Les rapports précités ont pu être consultés sur le site internet de la Communauté Urbaine de Strasbourg, selon les indications données. Ils ont également pu être consultés sur support papier en Mairie.

Vu les rapports annuels sur la gestion des services de l'eau, de l'assainissement et d'enlèvement des ordures ménagères ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports précités.

POINT 5 : Transfert à la Communauté Urbaine de la propriété du domaine public fluvial du Rhin Tortu, de son aménagement et de son exploitation – extension des compétences de la Communauté Urbaine.

Le Maire explique : « chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette extension de compétences de la CUS, conformément à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ».

Vu les articles L.2124-6, L.3113-1 et 3 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2008, fixant les compétences de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;

Vu le décret n°2005-992 du 16 août 2005, relatif à la constitution et à la gestion du domaine public fluvial de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu la circulaire n°2006-33 du 24 avril 2006, relative à la mise en œuvre du transfert du domaine public fluvial de l'Etat vers les collectivités territoriales ou leurs groupements ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 15 mai 2009, se prononçant en faveur de l'extension de sa compétence « en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie » à l'aménagement et à l'exploitation du domaine public fluvial du réseau du Rhin Tortu ;

Considérant l'objectif d'optimisation de la gestion du patrimoine hydraulique du Rhin Tortu ;

Vu l'avis de la Commission thématique de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE,

- 1. l'extension de la compétence de la Communauté Urbaine de Strasbourg « en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie » à l'aménagement et à l'exploitation du domaine public fluvial du réseau du Rhin Tortu,*
- 2. le transfert par l'Etat à la Communauté Urbaine de Strasbourg de la propriété du domaine public fluvial du réseau du Rhin Tortu sur son territoire.*

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6 : Nomination d'un représentant du Conseil Municipal au Comité Local d'Information et de Concertation « CUS-Nord ».

Il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal, suite à l'indisponibilité de Madame SCHUTZ.

Vu la délibération du Conseil Municipal du mois de mai 2009, désignant Madame SCHUTZ en qualité de représentant du Conseil Municipal au Comité Local d'Information et de Concertation « CUS-Nord » ;

Considérant que Madame SCHUTZ sera indisponible prochainement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE M. Claude BERGER, Conseiller municipal, en qualité de représentant du Conseil Municipal au Comité Local d'Information et de Concertation « CUS-Nord ».

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7 : Nomination d'un représentant « Défense » en remplacement de M. Francis COUSET.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE M. Jean-Paul MAYER en remplacement de M. Francis COUSET, Conseiller municipal décédé, aux fonctions de représentant « Défense » de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8 : Désignation d'un remplaçant de M. Eric WILLMANN au Centre Communal d'Action Sociale, empêché de participer aux réunions du Conseil d'Administration pour des raisons professionnelles.

Madame Michèle MEYER, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS, explique que, pour des raisons professionnelles, M. Eric WILLMANN ne peut assister au Conseil d'Administration de cette structure et que par conséquent il se voit obligé de renoncer à ses fonctions.

Considérant que M. Eric WILLMANN, pour des raisons professionnelles ne peut assister aux réunions du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et a par conséquent présenté sa démission ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Madame Maryvonne JOACHIM en remplacement de M. Eric WILLMANN, en qualité de représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9 : Mise en place d'un programme « fruits » pour la récré aux écoles maternelles.

Madame REICHERT donne les explications relatives à la mise en place d'une opération « un fruit pour la récré », qui sera organisée avec le concours des enseignants : « on essayera de favoriser l'achat des fruits chez les producteurs locaux, si possible « bio ». Au total, environ 400 élèves peuvent être concernés ».

Vu « l'appel à candidature auprès des collectivités territoriales et établissements scolaires pour participer à l'opération « un fruit à la récré » » ;

Considérant que cette opération est cofinancée par l'Union Européenne à hauteur de 51 %, dans la limite de 15 € par enfant et par année scolaire (soit une prise en charge d'environ 0,22 €/enfant/semaine) ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

1. **ADHERE** à l'opération « un fruit à la récré »,
2. **CHARGE** le Maire de déterminer avec les enseignants la mise en place de cette opération,
3. **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante,
4. **PREVOIT** les crédits nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10 : Demandes de subventions :

- **De la part de l'association Jeunesse Echange et Savoir**, en vue de l'organisation du « passage du Saint-Nicolas » dans les écoles.

Madame REICHERT apporte les explications et rappelle qu'il s'agit d'une tradition qui date depuis de longues années.

Vu le courrier de l'association JES ;

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 600 € à l'association Jeunesse Echange et Savoir pour l'organisation du passage du Saint-Nicolas dans les écoles, début décembre 2009, à charge pour celle-ci de justifier des dépenses effectuées.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **Pour le collège « Les Sept-Arpents »**, pour la mission promotion santé en faveur des élèves (0,15 € par élève x 310 = 46,50 €).

Madame REICHERT rappelle que chaque année le Collège de Souffelweyersheim sollicite la Commune pour la prise en charge de ces frais d'affranchissement.

Vu le courrier de la mission promotion de la santé en faveur des élèves du Collège « Les Sept-Arpents » de Souffelweyersheim, sollicitant une subvention de 0,15 € par enfant pour les frais d'affranchissement des dossiers médicaux des élèves de Reichstett ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de $310 \times 0,15 \text{ €} = 46,50 \text{ €}$.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11 : Travaux et acquisitions diverses.

- Acquisition de deux auto-laveuses : pour la Maison de Retraite et la Halle des Sports.

M. ECKART explique que deux auto-laveuses, arrivées en fin de vie, sont quasiment inutilisables.

- Remplacement de fenêtres à la sacristie de l'Eglise Saint-Michel.

Considérant que les travaux de remplacement des fenêtres de la sacristie de l'Eglise Saint Michel s'élèvent à 2 120,90 €.

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention de la part du Conseil Général pour les travaux de remplacement des fenêtres de la sacristie de l'Eglise Saint-Michel.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12 : Modification de la durée d'amortissement comptable du matériel et de l'outillage.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE,

- 1. de fixer à 10 ans la durée d'amortissement du matériel et outillage,*
- 2. de fixer le montant minimum d'amortissement à 500 €, quelle que soit la catégorie de biens à amortir.*

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 13 : Fort Rapp

- **Mise en sécurité du Fort et demandes de subventions au Département, à la Région, à la CUS et à la DRAC.**

Le Maire rappelle que le Fort Rapp est inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments historiques. Il salue les représentants des associations du site historique présents dans le public.

Il explique qu'au Plan Local d'Urbanisme, il y aura lieu d'élaborer « un projet d'aménagement durable », dont l'objet sera notamment de définir la politique d'aménagement de la Commune. Il conviendra d'intégrer pleinement le Fort dans ce document d'urbanisme.

Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a récemment été invité sur le site, à la demande du Maire. Il a été décidé qu'il y aura lieu d'associer systématiquement un architecte des Monuments de France aux projets de travaux.

De même, une Commission communale devra analyser les demandes de travaux, leur coût et utilité. Elle aura également pour rôle d'assister les associations dans l'élaboration des demandes à transmettre aux administrations chargées des Monuments historiques.

Aussi, il y a une réflexion sur l'ouverture aux autres associations de Reichstett : il y a peut-être piste à mener pour la mise à disposition de nouvelles salles.

Les trois associations, qui ont actuellement intégré le Fort, ont un but unique : la restauration de ce site historique.

On pourrait également envisager une ouverture des douves du Fort à la population.

Pour cela, il est envisagé d'élaborer une charte des utilisateurs : les associations actuelles travaillent au Fort, les autres seront peut-être de simples utilisateurs. »

M. Patrick ECKART, adjoint au Maire, donne les explications quant au projet de travaux : « il s'agit d'ériger une clôture au dessus des douves, d'environ 2 mètres de haut, pour en sécuriser la promenade autour de l'ouvrage.

On va solliciter l'avis du service des Monuments historiques et solliciter des subventions ».

Considérant qu'il convient de faire poser un grillage à certains endroits surplombant les douves, pour des raisons de sécurité ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'effectuer ces travaux, dont le coût est estimé à 15 795 € TTC,

SOLLICITE des aides du Conseil Général, de la Région, de la Communauté Urbaine de Strasbourg et de l'Etat pour ces travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

• **Acceptation de prendre en charge la nourriture et le soin des chèvres du Fort.**

Au préalable, on a vérifié auprès de la Compagnie d'Assurance si les dommages accidentels, dont les chèvres pourraient être à l'origine, sont couverts par le contrat multirisques de la Commune.

L'entretien des chèvres consiste en leur nourriture, mais aussi en leur suivi vétérinaire régulier.

M. BERGER fait observer que les chèvres mangent les arbustes et par conséquent les endommagent. Il faudrait les cantonner dans un parc.

Mme ADRIAN suggère de protéger les arbustes.

Mme DUTT estime que c'est très intéressant d'avoir ces chèvres extraordinaires pour les enfants.

La Commission aura à réfléchir sur le problème.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE de faire prendre en charge l'entretien et le soin des chèvres du Fort Rapp par la Commune.

ADOPTE PAR 25 voix pour

Une abstention : Mme Michele MEYER

- **Création d'une Commission.**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un suivi et une coordination des travaux d'entretien du Fort Rapp effectués par les associations « Patrimoine et Histoire » « Amis du Fort Rapp » et « Anciens Coloniaux » ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

CREE une Commission de pilotage des projets concernant les travaux d'entretien et de restauration du Fort Rapp, composée de :

- 1. M. Patrick ECKART, Adjoint au Maire chargé du pôle technique***
- 2. Mme Christine REICHERT, 1^{ère} Adjointe au Maire***
- 3. M. Julien KELLER, Adjoint au Maire***
- 4. Mme Solange PONCELET, Conseillère municipale***
- 5. M. Valentin SCHIERER, Conseiller municipal***
- 6. Mme Stéphanie MARRET, Conseillère municipale***
- 7. M. Jean-Paul MAYER, Conseiller municipal***
- 8. M. Claude BERGER, Conseiller municipal délégué***

ADOPTE A L'UNANIMITE

Les présidents des associations du Fort y seront invités, en fonction des points à examiner. Le Maire, volontairement, n'en est pas membre.

POINT 14 : Divers / Informations diverses

- **projet de contrat de location des jardins familiaux**

Il est présenté par M. Claude BERGER. Il a été adressé aux conseillers municipaux, par voie électronique. Il s'agit, pour l'instant, d'une information. Il est proposé de l'adopter lors de la prochaine réunion du Conseil.

- **Lettre de M. MARLEIX, Secrétaire d'Etat, à M. André SCHNEIDER, Député, à propos de l'application de la loi SRU à la Commune de Reichstett.**

Le Maire rappelle qu'on a déposé un recours en annulation à l'encontre de l'arrêté du Préfet, par lequel celui-ci prononce la carence et majore ainsi le prélèvement pour déficit de logements sociaux. Il fait lecture de la lettre du Député adressée au Secrétaire d'Etat ainsi que de sa réponse.

M. BIES, Vice-président à la Communauté Urbaine, chargé notamment de l'Habitat, va rencontrer prochainement le Maire, et peut-être faire de nouvelles propositions quant aux projets de logements pour notre Commune.

SEANCE LEVEE A 21H00